

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Aharé



Parcha A'haré Mot

« Il vivra par elles » : savoir rester jeune dans l'accomplissement des Mitsvot

« **V**ous observerez Mes préceptes et Mes lois par lesquels vit l'homme qui les accomplit, Je suis Hachem. »
(18, 5)

Le Chlah voit dans ce verset une allusion au fait qu'un juif doit veiller à accomplir la Torah et les Mitsvot de manière vivante et avec empressement et non pas en dilettante ou dans la tristesse, qui écrit-il, "alourdit tous ses membres "

Le Saint-Béni-Soit-Il en personne nous supplie par ces mots (si on peut dire) : « Ne me rendez pas vieux en accomplissant mes préceptes de manière purement mécanique. » Celui qui agit de la sorte ressemble, en effet, à quelqu'un qui jette les Mitsvot d'Hachem aux oubliettes (à D. ne plaise). Au contraire, il nous incombe de les accomplir avec engouement et joie comme nous l'enseignent nos Sages (Avot 4, 2) : « Ben Azaï dit : cours vers une Mitsva légère comme vers une Mitsva importante et fuis la faute. » Le rôle de chaque juif consiste à courir en permanence pour accomplir une Mitsva ou, à l'opposé, à fuir la faute. Le point commun des deux est que cela doit se faire avec "fraîcheur" et vivacité, sans piétiner sur place. Conserver une juste échelle des valeurs est indispensable : si on se hâte de se rendre à ses affaires

avec joie pour gagner quelques pièces, à plus forte raison devons-nous montrer de l'empressement lorsqu'il s'agit d'aller servir Hachem.

Un juif d'Eretz Israël vivait dans la pauvreté et dans le dénuement le plus total. Son gagne-pain ne lui rapportait presque rien et il ne réussissait dans aucune de ses entreprises. La mort dans l'âme, il se résolut à tenter sa chance dans la terre lointaine du Yémen. Il voulait y travailler dans l'orfèvrerie pendant plusieurs années, le temps de mettre de côté une somme conséquente qui lui permettrait de faire vivre décemment sa famille. Mettant son projet à exécution, il prit donc la route non sans en avoir obtenu l'autorisation de son épouse et de ses enfants.

Pendant tout le temps de son séjour au Yémen, il travailla sans relâche et économisa sou par sou, au point de réunir au terme de trois ans la coquette somme de cent mille dinars. Il décida toutefois de s'attarder encore une ou deux années afin de terminer son travail. Entre temps, il voulut faire parvenir cet argent à sa famille restée en Eretz Israël et confrontée aux affres de la faim. A cette époque, les communications entre les deux pays n'étaient pas fréquentes et il chercha longtemps sans succès un intermédiaire à qui, il pourrait envoyer la précieuse bourse.



Un jour, il entendit que l'un des juifs de l'endroit se préparait à voyager en Eretz Israël. Tout content, il se rendit chez lui et lui demanda de bien vouloir prendre l'argent et le remettre à son épouse. Ce dernier, y consentit moyennant un dixième de la somme en tant que frais de transport.

Notre homme fut très étonné du prix exorbitant qu'il exigeait pour une telle mission et le supplia de réduire ses prétentions. Cependant, voyant qu'il n'était disposé à aucun compromis, il laissa échapper par dépit qu'il était prêt à payer tout ce qu'il désirait à la seule condition qu'il apporte cet argent à sa famille qui criait famine. Dès qu'il entendit ces mots, l'émissaire accepta sur le champ la proposition et l'accord fut ainsi consigné par écrit explicitement sous la formule : « Moi un tel, fils d'un tel, remet au détenteur de ce contrat la somme de cent mille dinars afin qu'il en donne ce qu'il désire à mon épouse. »

L'envoyé se réjouit de l'occasion qui se présentait à lui. Lorsqu'il fut en route, il se mit à penser que le propriétaire de la bourse lui avait consenti noir sur blanc de pouvoir donner ce qu'il désirait. Dès lors, se dit-il, il pouvait se contenter de lui accorder seulement la moitié de la somme. Tout en continuant à réfléchir, il se demanda pourquoi il devait donner autant. Après tout, il avait même le droit de garder tout pour lui. En arrivant en Eretz Israël, il se dirigea vers la maison du mari et remit à son épouse seulement mille dinars. Lorsque cette dernière exprima devant lui son étonnement quant

à la nature de cet argent, il lui présenta le contrat en lui racontant toute l'histoire. La malheureuse crut perdre la raison. Elle venait de passer trois ans extrêmement difficiles pendant lesquels elle se consola uniquement en songeant à la situation meilleure qui l'attendait lorsque son mari rentrerait de l'étranger. Et voilà que ce misérable sans scrupule la dépouillait de tout l'argent que son époux avait amassé durant toutes ces années éprouvantes.

Effondrée, elle se rendit chez le vénérable Rabbi Chlomo Eliézer Alefandri et lui relata toute l'histoire ainsi que la fourberie de l'émissaire qui la laissait cruellement démunie. Le Rav le convoqua sur le champ. Ce dernier se justifia avec arrogance en arguant que le contrat stipulait explicitement qu'il avait le droit de décider de la somme à donner à la femme. Il était disposé dans sa générosité à lui accorder mille dinars et pas plus. Elle devait en outre le remercier pour cette attention car il était en droit de lui donner encore moins que cela.

Rabbi Chlomo examina attentivement le contrat et les invita à revenir le lendemain où il rendrait son verdict. Lorsqu'ils se présentèrent à nouveau, le Rav trancha que l'envoyé devait rendre à la femme l'intégralité de la somme et se contenterait seulement de mille dinars pour ses frais de mission. L'homme protesta avec virulence : « Était-ce cela la justice ? » cria-t-il. Ce verdict était faux, le mari avait signé de sa main qu'il était en mesure de prendre le salaire qu'il désirait ! « Relis bien la formule du



contrat, lui répondit-il, et tu y trouveras écrit 'afin qu'il en donne ce **qu'il désire** à mon épouse'. Cela signifie que la somme que tu désires garder pour toi, remets-la à son épouse et le reste prends-le pour toi. Puisque tu as choisi de garder quatre-vingt-dix-neuf mille dinars, tu as dévoilé par cela que c'est **ce que tu désires**, c'est donc la somme que tu dois remettre à cette femme. »

Mise à part la sagesse édifiante de Rav Alefandri qui sut rétablir le bon droit de la malheureuse, cette histoire comporte en outre un enseignement de taille concernant le Service d'Hachem. Le Yétser Hara tente en effet de séduire l'homme en lui suggérant de se comporter à sa guise dans ce monde et de suivre les désirs de son cœur. Mais en réalité, nous devons apprendre de sa propre fourberie comment servir correctement le Créateur : en mesurant l'intensité de son propre désir (pour le matériel, n.d.t), l'homme saura qu'avec le même engouement il doit servir le Roi des rois et "avec ce qu'il reste" de cet engagement, il s'occupera de ses affaires personnelles. C'est ce que nous enseignent nos Sages (Avot 2, 4) : « Annule ta volonté devant Sa Volonté afin qu'il annule la volonté des autres devant ta volonté. »

En vérité, l'homme est ainsi fait qu'il a besoin de nouveauté. Comme ce besoin est pour lui vital, il le recherchera de toute façon. S'il le trouve dans la Torah et dans le Service d'Hachem, il n'y a pas de meilleur sort. Sinon, il finira par le rechercher dans des domaines qui ne sont

pas souhaitables. C'est fort de ce principe que le 'Hatam Sofer (Torat Moché, Parachat Réhé) commente le verset : « *La bénédiction si vous écoutez les préceptes d'Hachem votre D. que Je vous ordonne aujourd'hui. Et la malédiction si vous n'écoutez pas (...) pour aller après des dieux étrangers que vous n'avez pas connus.* » (Dévarim 11, 27-28) Et nos Sages d'expliquer (cf. Rachi 26, 16) : « **Aujourd'hui**, c'est pour nous enseigner qu'ils soient chaque jour nouveaux à tes yeux. »

Ceci demande a priori quelque éclaircissement. Si la Torah nous parle ici de renouvellement, pourquoi le verset continue-t-il en disant « *Et la malédiction si (...)* » ? L'absence de renouvellement attirerait-elle la malédiction sur l'homme ? De plus, comment peut-on expliquer qu'il s'agit ici du problème de se renouveler lorsque le verset nous dit explicitement « *Si vous n'écoutez pas (...) et que vous vous écartez du chemin que je vous ordonne aujourd'hui* » ? Enfin, pourquoi le verset ajoute-t-il « *que vous n'avez pas connus* » alors qu'il aurait pu se contenter de dire « *pour aller après des dieux étrangers* » ?

Ce qui a été expliqué plus haut permet, dit le 'Hatam Sofer, de répondre à toutes ces questions : lorsque l'homme ne trouve pas comment assouvir son besoin de renouvellement à travers les nouveautés de la Torah, il le recherchera vers des "dieux étrangers", un service étranger qu'il n'a pas connu jusqu'alors et qui lui sert de "nouveauté". Dès lors, le fait même de ne pas accomplir la Torah



et les Mitsvot avec "renouvellement", entraîne l'homme à opter pour un service étranger, une idolâtrie et c'est à cause de cela qu'il attire sur lui le châtement de la malédiction.

En route pour recevoir la Torah ! Se préparer au don de la Torah grâce à l'étude de la Torah

Nous devons nous souvenir d'une chose essentielle : après être "sortis d'Egypte, nous sommes tous en chemin pour recevoir la Torah sur le mont Sinaï ". Lorsque l'on fit part à l'Admour (le Ramach) de Boyan pendant cette période un voyage qu'il devait alors effectuer avec ses 'Hassidim, il dit : « Nous sommes en ce moment en route pour une même destination : nous voyagerons tous ensemble pour le Mont Sinaï afin d'assister au don de la Torah qui aura lieu cette année le six Sivan. »

Il incombe donc à chaque juif de se renforcer dans l'étude de la Torah dans la joie et la vivacité particulièrement à cette époque de l'année. Rabbi Yonathan Eïbeshitz, dans son ouvrage Yéharot Devach, écrit les mots suivants : « Renforcez-vous dans la Torah d'Hachem. Rappelez-vous que par nos fautes, nous avons perdu le Temple, l'Arche Sainte, le pectoral, l'Autel, les Cohanim, la Royauté de David, le Sanhédrin, les compilateurs de la Torah et beaucoup d'autres saintetés. Il ne nous reste plus que cette Torah qui englobe en vérité toutes ces choses. Elles ont été perdues par nos grandes fautes, mais le principe qui les sous-tend toutes demeure. Il s'impose donc de veiller à l'élever et à s'en occuper comme un père qui aurait perdu ses fils vertueux et dont

il n'en reste plus qu'un. Combien s'évertuerait-il à s'en occuper sans faillir ne serait-ce qu'un instant, en le gardant près de lui sans jamais quitter sa chambre. C'est de cette manière que nous devons agir envers la Torah d'Hachem. Car elle représente le seul survivant que nous ont laissé nos ennemis. »

Et de fait, se renforcer dans l'étude de la Torah représente le meilleur remède contre le Yétser Hara. La lumière qu'elle contient peut à elle seule ramener l'homme qui s'est éloigné à de meilleurs dispositions. Le Imré Yossef rapporte à ce sujet au nom de Rabbi Acher Ichaïa de Rafchitz une allusion à partir d'un couplet que l'on récite dans la prière du matin de Chabbath (dans le chant "El Adone") : « Tovim Méorot Chébara Elokénou Yétsaram Bedaat Bévinâ Ouvskel Koa'h Ougvoura Natane Bahem Lihote Mochelim Bekerev Tevel » (litt. : Ils sont bons les luminaires que D. a créés, Il les a formés avec discernement et intelligence. Il leur a donné force et puissance afin de régner dans le monde). Il l'explique de la manière suivante : « Les luminaires représentent les Tsadikim et leurs actions. "Yétsaram" (qui signifie aussi bien "Il les a formés" que "leur Yétser"), "avec discernement et intelligence", cela pour dire que D. a créé en eux (les Tsadikim) un Yétser intelligent qui recherche par tous les moyens à les faire fauter. Dès lors, il y a lieu de se demander : quel espoir leur reste-t-il ? C'est pour cela que le chant poursuit en disant : "Il leur a donné (aux Tsadikim mais cela peut s'étendre à tout juif, n.d.t)



force et puissance "Lihiot Mochelim", pour régner (sur leur Yétser), "Békerev Tevel", "grâce au Tevel" qui représente la Torah (comparée par nos Sages à un Tavline, une épice agissant contre le Yétser Hara, comme dans la Guémara (Kidouchin 30b) : "le Saint-Béni-Soit-Il a dit à Israël : 'mes enfants, j'ai créé le Yétser Hara et j'ai créé (contre lui) l'épice (qui s'appelle) Torah").

Un juif intègre et vertueux m'a un jour raconté qu'il entra une fois chez le saint Rabbi Moché Mordekhaï de Lalov en lui disant : « On sait que les Tsadikim peuvent voir les actions accomplies par un homme en regardant leur front. Le Rabbi peut-il examiner mon front et me dévoiler mes fautes afin que je sache comment les réparer et quelles sont celles dont je dois me repentir ? »

Le Rabbi le considéra avec attention pendant un court instant et lui répondit : « Tu as étudié aujourd'hui une page de Guémara, je ne peux rien voir !

- Malgré tout, s'obstina l'homme, que le Rabbi enlève l'étude de la Torah qui masque ma face et me dise sur quoi me repentir !

- Si le Saint-Béni-Soit-Il désire que tes actes soient cachés, lui répondit-il, comment veux-tu que je puisse lever ce voile ? »

Cela vient nous enseigner qu'un juif qui étudie la sainte Torah est littéralement transformé en une nouvelle créature et tout son (mauvais) passé s'évanouit entièrement. Il ne lui reste plus qu'à prendre de bonnes résolutions pour l'avenir et la lumière que contient la Torah le ramènera complètement.

